

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 10/03/2023

**Délibération n° 2023-014
Séance du 7 mars 2024**

Adhésion à l'Association Scientifique
et Technique pour l'Eau et
l'Environnement (ASTEE) et
participation à son 102^{ème} congrès

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation en date du 23 février 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande d'approuver l'adhésion à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) et sa participation à son 102^{ème} congrès,

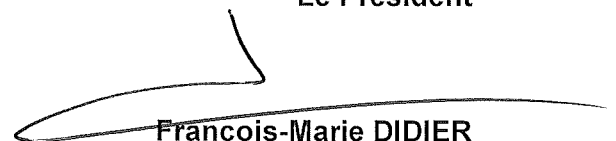
Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'adhésion à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), dont le siège social se situe 51 rue Salvador Allende 92027 Nanterre, pour un montant de 4 107,33 € HT.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à verser une participation d'un montant de 7 350 € HT pour le 102^{ème} congrès de l'ASTEE.

Article 3 : Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur la section de fonctionnement du budget du syndicat.

Le Président



François-Marie DIDIER